

A.3 Implantation & montage

Nous recommandons aux personnes s'occupant de la pose de prêter attention aux dangers spécifiques que courent les enfants si l'installation ou le démontage de l'installation est incomplet.

A.4 Maintenance

La fréquence d'inspection varie en fonction du type d'équipement ou des matériaux utilisés et en fonction d'autres facteurs tel qu'une utilisation intensive, du vandalisme, du climat, de l'âge de l'équipement.

A.4.1 Nettoyage

- Fréquence: Trimestrielle
- Produits à utiliser: Eau savonneuse
- Dosage, pression, température: 40 bars à 30°
- Procédés: Pompe pression à eau

A.4.2 Contrôle visuel de routine

Contrôle destiné à identifier les risques manifestes qui peuvent résulter d'actes de vandalisme, de l'utilisation ou des conditions météorologiques.

Eléments à contrôler :

- Propreté - état du sol - entretien du niveau 0- fondations –
- Taux d'usure des pièces mobiles - pièces manquantes –
- Intégrité de la structure.

Fréquence : Hebdomadaire.

Nota : Après une première utilisation, lors de la période de rodage, il est conseillé de vérifier le serrage des différents organes.

A.4.3 Contrôle fonctionnel

Contrôle destiné à vérifier le fonctionnement et la stabilité de l'équipement.

Eléments à contrôler : Toutes pièces mobiles - pièces soudées.

Fréquence : Trimestrielle.

A.4.4 Contrôle principal

Contrôle destiné à vérifier le niveau global de sécurité de l'équipement.

Eléments à contrôler :

- Fondations - traces de corrosion -
- Tout élément ayant fait l'objet de réparation.

Fréquence : Annuelle.

Prescriptions pour remise en service

Les pièces de rechange doivent être les pièces originales de Transalp.

- Pièces détachées s'adresser : SA TRANSALP -- 179 route de Faverge -- 38470 L'ALBENC

B. Colisage

B.1 Fournitures

Qté	DESIGNATION
	Désignation
1	Agrès
3	Chevilles 12x120

B.2 Scellement

Scellement sur plot béton 400x400mm profondeur 400mm

C. Montage

C.1 S'assurer des dimensions du terrain :

En se servant du plan Réf. AC 111:

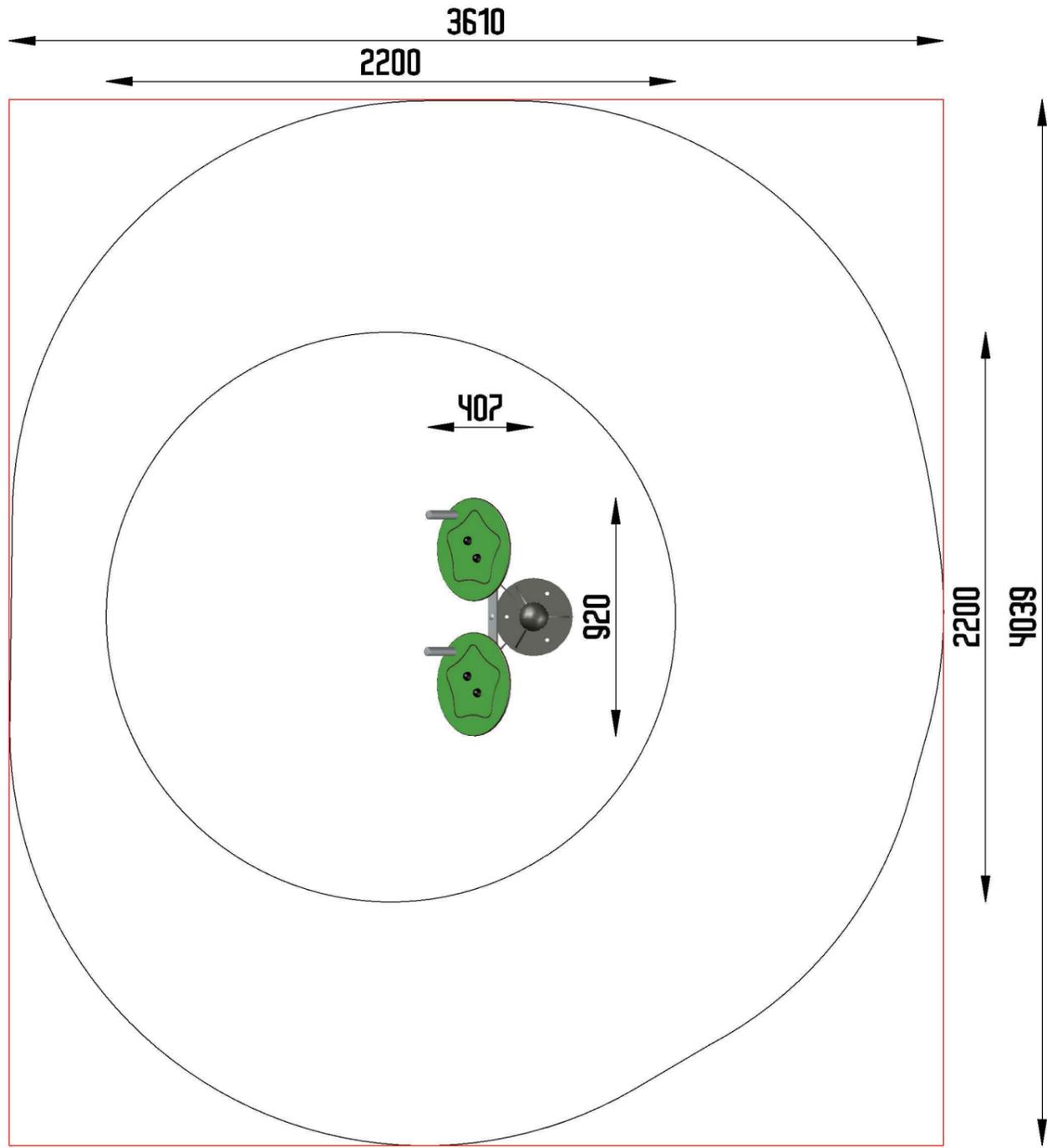
- Vérifier que la surface globale indiquée est bien disponible, et dans l'orientation prescrite.
- Vérifier la stabilité et la planéité du terrain.
- Vérifier que le positionnement de l'équipement respectera les zones d'évolution, en conformité des normes en vigueur.
- Vérifier la mise en sécurité du terrain afin d'éviter tout accident lors de l'installation de l'équipement.

C.2 Préparation de l'implantation (sur terrain stabilisé) :

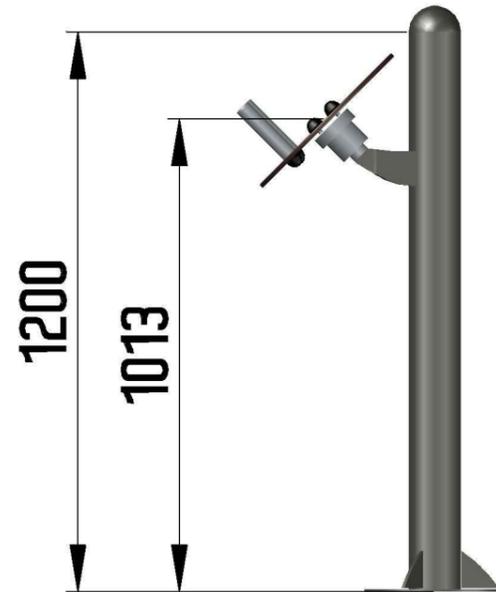
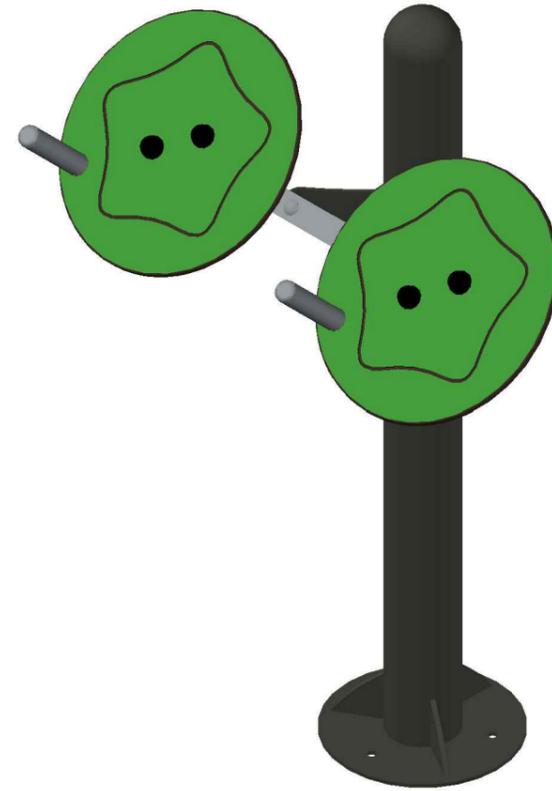
Effectuer le traçage de la structure et les fouilles suivant le plan d'implantation fourni Réf. AC 111 (bien vérifier les côtes),

Implantation sur bloc béton : Dimensions 400 x 400 x 400 mm,

Couleurs non contractuelles



Zone d'exercice	3.8 m ²
Zone d'évolution	11.8 m ²



Roues de coordination
Parcours sportifs

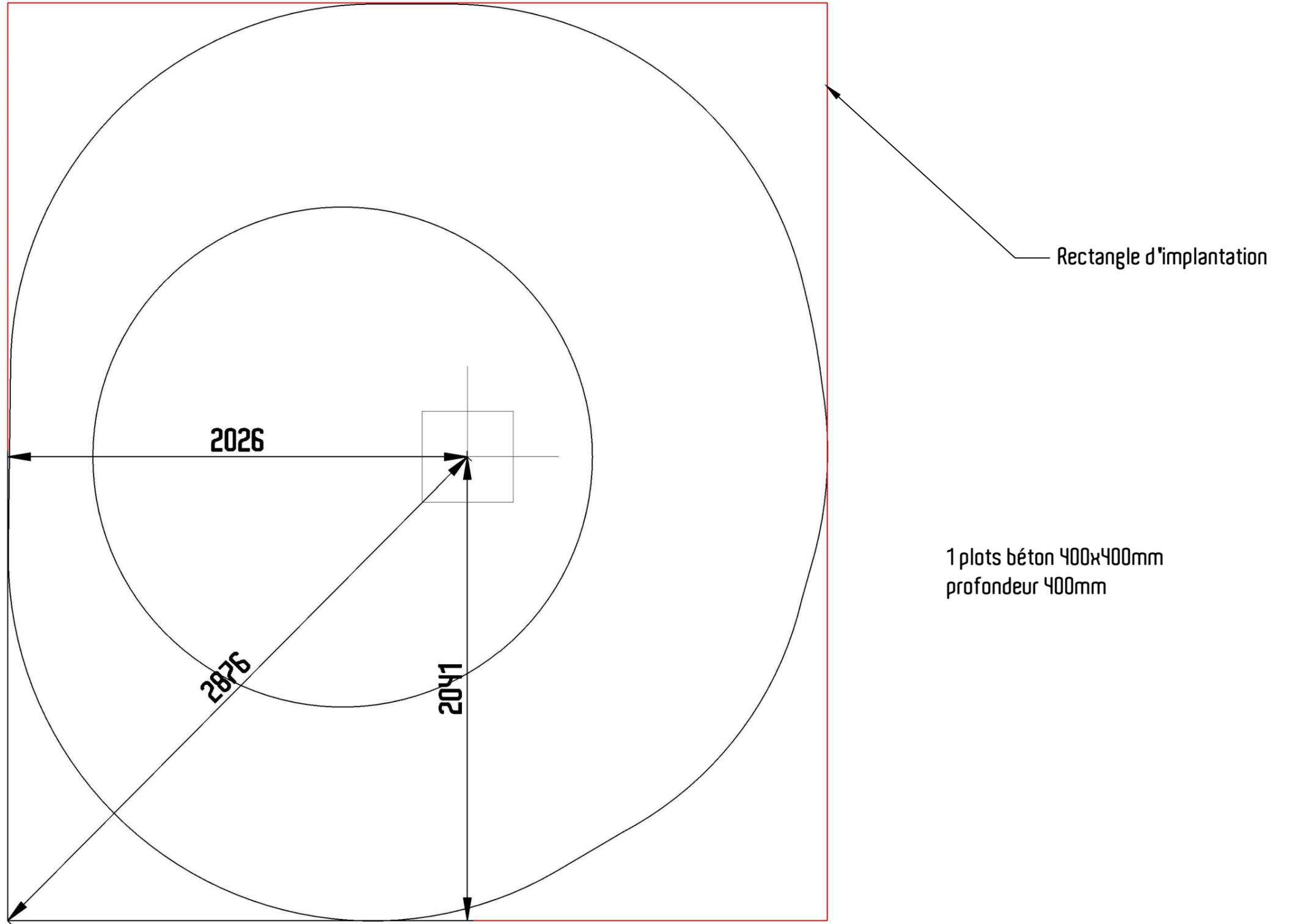
Date de création
03/10/2016
Dessiné par L.F.

Plan d'implantation

Echelle :
/ ème

Responsable du Projet :
TRANSALP

Réf : AC 111
Page 1/2



ATTESTATION DE CONFORMITE

Nous soussignés, SA TRANSALP, constructeur de jeux de plein air, mobilier urbain, dont le siège social est à 38470 - L'ALBENC - 179 route de Faverge - attestons par la présente que la fabrication et la composition de notre produit :

REFERENCE: N° AC 111

GAMME: Parcours sportifs

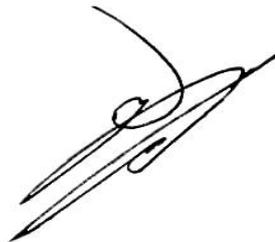
ANNEE: 2015

Sont effectuées dans notre usine en conformité:

- A la norme homologuée EN 16630

En conséquence, nous garantissons la qualité et la sécurité de ce produit, au vu des travaux et contrôles effectués.

S.A. TRANSALP



Le P.D.G